

Haffner Energy publie ses résultats semestriels au 30/09/2025

Des réalisations prometteuses dans un semestre contrasté

Vitry-le-François, France – 16 décembre 2025 à 8h00 (CET)

- **Des retards conjoncturels, mais une dynamique renforcée par des avancées technologiques décisives et des perspectives commerciales renouvelées**
 - Un pipeline élevé (1,48 Mds€ et 252 M€ pour le pipeline probabilisé au 30/09/25) et des contrats en attente du fait d'aléas imprévisibles.
 - Des avancées technologiques majeures pour une compétitivité accrue, avec une nouvelle génération de technologies H6 opérationnelle en début d'année 2026.
 - La poursuite du développement du partenariat avec Luxaviation Group et l'amorce de nouveaux contrats, notamment aux Etats-Unis.
 - La signature, post clôture, d'un accord de partenariat déterminant au Canada ouvrant de nouvelles perspectives en Amérique du Nord.
- **Une action résolue pour assurer le financement de la Société et simplifier sa gouvernance**
 - En avril 2025, levée de fonds de 7 M€ réalisée avec le soutien des actionnaires historiques via une augmentation de capital par émission d'Actions avec Bons de Souscription d'Actions (ABSA).
 - Préparation d'un financement obligataire d'un montant maximum de 4,8 M€ finalisé en novembre 2025 sous la forme d'OCEANE-BSA.
 - Réduction du nombre d'administrateurs et fusion des comités spécialisés, renouvellement du Conseil d'Administration, diminution des jetons alloués.
- **Des comptes dans le prolongement de l'exercice 2024-2025**
 - Passage aux normes comptables françaises à partir de l'exercice en cours.
 - Niveau d'activité encore en deçà des attentes de la Société.
 - Des comptes demeurant peu significatifs, marqués toutefois par une réduction sensible du niveau de charges, conséquence de la poursuite du Plan de préservation de la trésorerie engagé fin 2023.

Philippe HAFFNER, co-fondateur et Président-Directeur général de HAFFNER ENERGY a déclaré :

« Le semestre qui s'achève a retardé Haffner Energy dans l'exécution de sa feuille de route dont la priorité demeure l'accélération de la conversion du pipeline, du fait d'un événement grave touchant à la santé de mon frère Marc, co-fondateur et référent technique de la Société, désormais rétabli. La période a toutefois été mise à profit avec une nouvelle génération de technologies, source de compétitivité accrue. Nous avons par ailleurs œuvré pour renforcer notre situation de trésorerie – poursuite du Plan de préservation engagé il y a deux ans, augmentation de capital, préparation d'une opération d'émission obligataire – et garantir le financement de l'activité jusqu'à la montée en puissance de la signature des contrats. Le Groupe devrait être en mesure de retrouver progressivement sa trajectoire commerciale et financière à la fin de l'exercice 2025-2026. »

HAFFNER ENERGY (code ISIN : FR0014007ND6 – Mnémonique : ALHAF) vient de publier ses résultats semestriels consolidés au 30/09/2025, arrêtés le 15/12/2025 par le Conseil d'Administration. A cette occasion, le Groupe a réalisé un point d'étape sur sa situation et ses perspectives.

La Société rappelle, tel que mentionné dans le Rapport Annuel 2024-2025 publié le 31/07/2025, que la certification des comptes semestriels a été abandonnée et que les comptes seront désormais publiés en normes comptables françaises et non plus en normes internationales IFRS.

I. UNE TRAJECTOIRE MOMENTANÉMENT RALENTIE, MAIS DE NOUVELLES AVANCÉES TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES

Alors que le pipeline de Haffner Energy s'est maintenu à un niveau record, le Groupe n'a pas pu accélérer comme il l'escomptait la conversion du pipeline en commandes, du fait d'un retard imprévisible dans certains développements essentiels à la finalisation de certains contrats. Pour autant, la période a été mise à profit au plan technologique, avec une nouvelle génération d'équipements nettement plus compétitive et des réalisations significatives aux plans commercial et partenarial.

Un pipeline toujours très élevé et des contrats en attente notamment du fait d'un retard imprévisible dans certains développements technologiques

Au terme du premier semestre 2025-2026, Haffner Energy conservait à **1,48 Mds€, un niveau très élevé de pipeline total. Le pipeline probabilisé¹**, nouvel indicateur adopté par le Groupe pour offrir une vision plus claire de ses perspectives, **s'établissait au 30/09/2025 à 252 M€**, confirmant le potentiel de commandes à court terme. Depuis le début de l'automne, la Société a enregistré de **nouvelles opportunités en Asie et au Canada**, certaines opportunités aux Etats-Unis ont en revanche disparu du fait du changement de politique à l'égard de la transition énergétique.

Toutefois la conversion de ce pipeline, dont l'accélération constitue une priorité opérationnelle du Groupe pour l'exercice 2025-2026, n'a pu encore être engagée aussi significativement qu'espéré.

En effet, du fait de l'indisponibilité durant plusieurs mois de Marc Haffner,² co-fondateur et Directeur Général Adjoint en charge de la technologie de Haffner Energy, et ce pour raison de santé majeure, le Groupe a enregistré des retards dans certains développements technologiques. Ces aléas ont entraîné un ralentissement de la trajectoire commerciale de Haffner Energy, placé dans l'impossibilité à court terme de signer les contrats ; ce contretemps a ainsi entraîné la réduction de l'horizon de trésorerie du Groupe, précédemment fixé au 31/03/2026.

¹ Le Groupe a décidé, à l'occasion de son augmentation de capital d'avril 2025, d'adopter une communication basée sur un pipeline probabilisé en remplacement des objectifs de chiffre d'affaires à moyen terme, les projets convertis en carnet de commandes s'étalant généralement sur au moins deux exercices.

² M. Marc Haffner est désormais rétabli et a pu reprendre ses activités.

De nouvelles avancées technologiques majeures pour une compétitivité accrue

La période s'est illustrée malgré tout par des réalisations significatives, technologiques et commerciales.

Au plan technologique, le Groupe a tout d'abord dévoilé en avril 2025 **une nouvelle gamme d'unités de production, Hynoca Flex 500 IG**, capable de produire 12 tonnes par jour d'hydrogène vert commercialisable pour moins de 3€/kg et de produire de l'électricité renouvelable rentable à la demande (cf. [communiqué de presse du 24/04/2025](#)).

En outre, le ralentissement du programme de tests de la technologie génération H4 et l'avancement des travaux de l'équipe R&D de Haffner Energy pour optimiser les équipements du site stratégique de Marolles au regard des retours d'expérience ont permis d'améliorer nettement la compétitivité de l'offre grâce à **la mise au point d'une nouvelle génération de technologies propriétaires**, la génération **H6**. Celle-ci constitue **une rupture dans l'économie du gaz renouvelable**.

Destinée aux unités de production jusqu'à 10 MW, la nouvelle version de la technologie Haffner Energy dévoilée en novembre 2025 (cf. [communiqué de presse du 17/11/2025](#)) **permet en effet à l'hydrogène et au syngaz d'être enfin compétitifs pour les petites puissances**.

- Pour HYNOCA®, la technologie H6 réduit le coût complet de production de l'hydrogène vert pour une unité de 5MW à 2,34€/kg contre 3,57€/kg pour la génération précédente, versus 7,81€/kg pour les électrolyseurs alimentés à l'électricité.
- Pour SYNOCA®, la technologie H6 divise par 3 les dépenses d'investissement par rapport à une production thermique. Le syngaz devient ainsi plus compétitif que la biomasse traditionnelle ou que le biogaz produit par méthanisation.

Ces deux avancées ouvrent ainsi la voie à **une nouvelle génération d'unités locales, modulaires et rentables, permettant le financement des projets sans subventions**, celles-ci devenant de plus en plus difficiles et longues à obtenir.

Grâce à la mise en œuvre opérationnelle de cette nouvelle génération d'équipements (H6) début 2026, et conjugué au lancement du partenariat au Canada, Haffner Energy devrait rapidement être en capacité de retrouver la trajectoire de sa feuille de route commerciale.

La poursuite du développement du partenariat avec Luxaviation Group au cours du semestre et l'amorce de nouveaux contrats postérieurement à la clôture

Durant le premier semestre 2025-2026, Haffner Energy a continué de développer son réseau de partenariats, en particulier dans le domaine du SAF. Le Groupe a ainsi signé **un nouvel accord non exclusif d'offtake de Carburant d'Aviation Durable (SAF) en Europe avec Luxaviation Group**, un leader mondial de l'aviation d'affaires, définissant un cadre de volumes et prix fixes sur 15 ans. Haffner Energy et Luxaviation Group avaient déjà annoncé leur objectif commun d'accélérer la production et la promotion des SAF lorsque ce dernier avait manifesté son intérêt pour SAF Zero, le projet de spin-off du Groupe, en juin 2025 (cf. [communiqué de presse du 18/06/2025](#)).

Par ailleurs, Haffner Energy a continué d'assurer la promotion de ses solutions, notamment à travers de nombreuses participations à des salons professionnels et conférences en Europe et en Amérique du Nord.

L'énergie ainsi déployée a notamment permis au Groupe de voir franchie au début du second semestre 2025-2026 **la première étape d'un ambitieux projet de production de biométhanol, aux Etats-Unis utilisant les équipements Haffner Energy, dont la mise en service est prévue début 2028** (cf. communiqué de presse du 12/11/2025).

La solution SYNOCA® de Haffner Energy a en effet été choisie par le développeur de projet OroCarbo pour son projet de site de production de biométhanol de 100 tonnes/jour en Californie, qui utilisera de surcroît la technologie de conversion du gaz de synthèse en méthanol de Maverick Synfuels. Le contrat initial marquant la première étape de la collaboration porte sur l'étude de l'intensité carbone (IC) du projet ; il est mené par un tiers indépendant, AmSpec, leader mondial de services d'essais, d'inspection et de certification dans une grande variété d'industries.

Le projet nécessitera deux modules SYNOCA® de 20 MW fournis par Haffner Energy pour convertir les résidus de biomasse en gaz de synthèse. Ils seront intégrés à la technologie de conversion du gaz de synthèse en méthanol de Maverick Synfuels, en une seule installation.

Le biométhanol produit doit être utilisé principalement pour décarboner les transports maritimes, part importante de l'économie californienne.

Ce premier succès commercial de Haffner Energy sur le marché américain témoigne de la pertinence de la stratégie de développement engagée outre-Atlantique depuis 2023, concrétisée en mai 2024 par la création de Haffner Energy Inc. Il constitue une étape dans la croissance internationale du Groupe.

Postérieurement à la clôture, Haffner Energy a également **sécurisé un partenariat stratégique majeur avec un acteur canadien** (cf. communiqué de presse du 12 décembre 2025). Ce partenariat repose sur trois piliers concrets :

- L'octroi d'une **licence technologique exclusive sur le territoire canadien** dont les contours seront précisés dans le cadre d'un contrat de licence en début d'année 2026 ;
- La **création d'une coentreprise au Canada détenue à 49% par Haffner Energy** ;
- Le **déploiement d'un premier projet industriel d'amorçage de 5 MW au Québec.**

II. UNE ACTION RÉSOLUE POUR ASSURER LE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE ET SIMPLIFIER SON ORGANISATION

Au cours du semestre, l'autre priorité de Haffner Energy a été de renforcer sa situation de trésorerie pour garantir le financement de son activité jusqu'à la montée en puissance des contrats.

Une augmentation de capital pour consolider les fonds propres de la Société

A la fin de l'exercice 2024-2025, Haffner Energy avait ainsi engagé une augmentation de capital par émission d'Actions avec Bons de Souscription d'action (ABSA) avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription des actionnaires (DPS). Cette opération s'est concrétisée au début du premier semestre 2025-2026 par **une levée de fonds de 7 M€** (cf. communiqués de presse du 2/04/2025 et du 4/04/2025), potentiellement doublée en cas d'exercice des BSA, à laquelle la Holding familiale Haffner Participation a contribué à hauteur de 950 k€. L'augmentation de capital a également bénéficié du soutien renouvelé d'autres actionnaires historiques (EUREFI, VICAT et EREN). Sa réalisation définitive, matérialisée par le Règlement-Livraison du 4/04/2025, a porté le flottant à environ 25%.

Un horizon de trésorerie rendu insuffisant à la fin du semestre nécessitant la mise en place d'un financement obligataire

Destinée à financer l'accélération du développement du Groupe, cette levée de fonds devait lui permettre de disposer des ressources nécessaires à son activité jusqu'à fin mars 2026. Outre l'augmentation de capital, cet horizon de trésorerie restait notamment conditionné, comme précisé dans le Rapport Annuel 2024-2025 publié le 31/07/2025, au succès du test d'endurance sur le site de Marolles et à la signature des contrats qui en dépendaient, ainsi qu'à l'obtention sur l'exercice d'un financement complémentaire lié aux équipements de Marolles.

Ces conditions n'ont pu être réunies du fait des aléas imprévisibles précédés et ont pesé sur la **trésorerie de Haffner Energy ramenée à 421 k€ au 30/09/2025**. En conséquence la Société a recherché **un financement complémentaire** permettant d'accompagner l'activité jusqu'à la signature prochaine de contrats d'études ou d'équipements.

La Société a ainsi **mis en place, postérieurement à la clôture du semestre, le 3/11/2025, un financement obligataire d'un montant nominal maximum brut de 4,8 M€ sous forme d'Obligations Convertibles ou Exchangeables en Actions Nouvelles et/ou Existantes auxquelles seront attachés le cas échéant des Bons de Souscription d'Actions** (OCEANE-BSA) (cf. conditions détaillées dans le communiqué de presse du 03/12/2025). Intégralement souscrite par la Société Hanover Square Investments 1 (HSI 1) du groupe Alpha Blue Ocean, ce programme de financement sur 60 mois est composé au maximum de 16 tranches de 300 000 euros brut (maximum 285 000 net), permettant à Haffner Energy de réaliser des levées de quasi-fonds propres au fil de ses besoins de trésorerie. Les fonds issus de ce programme seront alloués majoritairement au soutien de la continuité d'exploitation et au déploiement d'une évolution décisive des technologies de Haffner Energy (voir supra, page 3). A date, deux tranches de 300 000 euros chacune ont été émises, en date du 04/11/2025 et du 03/12/2025.

A la date du présent communiqué, la conversion des obligations émises a conduit à l'émission de 3 981 818 actions auxquelles s'ajoutent 3 336 110 actions créées en paiement du *conversion fee*. Au 12/12/2025, l'effet dilutif s'établissait à 10.5 %.³

Notons que le 21 novembre 2025, la Société a informé ses actionnaires de la tenue d'une **Assemblée Générale Extraordinaire le 29 décembre 2025**. L'avis de réunion valant avis de convocation, et comportant l'ordre du jour arrêté par le Conseil d'Administration, les projets de résolutions ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à l'Assemblée Générale, a été mis en ligne sur le site du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 21/11/2025 (bulletin numéro n°140). Au titre des résolutions présentées, l'Assemblée Générale se prononcera notamment sur la réduction de capital de la Société par voie de réduction du nominal de l'action qui se trouverait ramenée à 0,01 euro.

La Société estime que les fonds pouvant résulter de l'émission des OCEANE et de l'exercice des BSA, le cas échéant, lui permettront d'assurer, en complément de la signature des contrats d'études et d'équipements attendus d'ici la fin de l'exercice et de la réalisation d'opérations de financement et de partenariats en cours de négociation avancée par la Société, le financement de ses objectifs sur un horizon d'au moins 12 mois.

³ L'émission importante d'actions à la suite de la conversion des OCEANE et de l'exercice des BSA est susceptible d'avoir un impact baissier sur le cours de bourse de la Société. Dans ce contexte, la Société pourrait devoir procéder à des réductions de capital par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société. Les conditions de réalisation du financement, initialement limitées à la valeur nominale de l'action (0,10 euro), pourront donc être remises en cause.

La poursuite des travaux sur la gouvernance du Groupe

Afin de renforcer son efficacité, Haffner Energy a, au cours du premier semestre 2025-2026, continué d'œuvrer pour améliorer et simplifier sa gouvernance.

Dans cet objectif, une Assemblée Générale Mixte a ainsi été réunie le 23/06/2025. Elle a décidé :

- de réduire le nombre d'administrateurs, avec la fin anticipée du mandat de Kouros France et Kouros SA, dont la participation au capital avait été réduite ;
- un renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration ayant permis l'entrée d'un nouvel administrateur représentant la Société Eren Industries, actionnaire industriel de Haffner Energy depuis son introduction en bourse ;
- la mise à jour des statuts simplifiant les règles de majorité applicables à certaines décisions du Conseil, pour un retour au droit commun.

Le Conseil d'Administration a également adopté des décisions relevant de sa compétence. Réuni le 23/04/2025, il a décidé de **la réduction des jetons de présence** des administrateurs indépendants à compter de l'exercice 2025-2026, les administrateurs non-indépendants n'étant pour leur part plus rémunérés. Sa composition s'est par ailleurs trouvée modifiée à la suite de la démission de leurs mandats d'administratrices indépendantes de Mmes Bich Van Ngo et Sophie Dutordoir, tandis que **M. Olivier Piron, représentant permanent de la Société E-Venture Management and Investment srl, a été coopté en tant qu'administrateur indépendant** à la suite du Conseil du 27/06/2025.

A la date du présent communiqué, cette instance comprend **cinq (5) administrateurs contre huit (8) au 31 mars 2025 à la suite de la démission d'Europe et Croissance, postérieurement à la clôture, le 13 octobre 2025**. Cette **démission d'Europe et Croissance, qui forme toujours un concert avec la Holding familiale Haffner Participation, ne remet en rien en cause son implication forte dans la Société**.

Enfin, dans sa séance du 29/07/2025, le Conseil a statué sur la **refonte des Comités Spécialisés**, créant, par la fusion du Comité des Nominations et des Rémunerations (CNR) et du Comité Stratégie & RSE, un nouveau **Comité de la Déontologie et de la Stratégie** présidé par Mme Francesca Ecsery, administratrice indépendante.

III. DES COMPTES DANS LE PROLONGEMENT DE L'EXERCICE 2024-2025

Les comptes consolidés du premier semestre 2025-2026 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Haffner Energy du 15/12/2025. Désormais établis sur la base des normes comptables françaises et retraités pour le 1er semestre 2024-2025 et l'exercice 2024-2025, ils demeurent peu significatifs en termes d'activité mais sont marqués par une réduction sensible du niveau des charges, conséquence du Plan de préservation de la trésorerie.

Le retour aux normes comptables françaises et un périmètre inchangé

Comment précédemment annoncé, Haffner Energy a décidé, dans un souci de simplification et d'allègement des travaux de ses équipes comptables, d'établir désormais ses comptes consolidés sur la base des **normes comptables françaises applicables à ce jour** et de cesser de les présenter aux normes internationales IFRS.

Afin d'assurer la comparabilité des données du premier semestre avec les périodes antérieures (30/09/2024 et 31/03/2025), des retraitements ont été effectués.

Tous les chiffres mentionnés ci-après pour le semestre clos au 30/09/2024 comme pour l'exercice 2025 sont donc retraités⁴ par application des normes comptables françaises. Le périmètre de consolidation demeure quant à lui inchangé, incluant outre la Société Haffner Energy, la société Jacquier acquise en juin 2023 et depuis lors consolidée par intégration globale. Notons que la filiale Haffner Energy Inc. et la SPV Paris-Vatry SAF détenues à 100% par la Haffner Energy ne sont, quant à elles, pas consolidées.

Un niveau d'activité encore en deçà des attentes de la Société

Le premier semestre de l'exercice 2025-2026 s'achève pour Haffner Energy sur **un chiffre d'affaires très peu significatif à 57 k€, en retrait par rapport à celui de la période précédente qui s'établissait à 196 k€**, notamment du fait de la faible activité sur le semestre de la société Jacquier, acquise en juin 2023.

Durant cette période, Haffner Energy a amplifié la mise en œuvre du **Plan de préservation de la trésorerie initié en novembre 2023**. Le Groupe a ainsi **réussi à fortement réduire ses charges d'exploitation, ramenés à 5 831 k€ pour le premier semestre 2025-2026 contre 8 219 k€ au premier semestre 2024-2025. Ces efforts se poursuivent pour le semestre en cours.**

Entre ces deux périodes, **les principales charges d'exploitation ont évolué comme suit :**

- **Les achats consommés** ont diminué de façon significative (642 k€ au 30/09/2025 contre 1 907 k€ au 30/09/2024) du fait de la réduction des achats de marchandises liés à l'installation de Marolles et d'un contrôle plus strict des coûts.
- **Les charges externes** (locations immobilières et mobilières, personnel extérieur, honoraires, voyages et déplacements), ont par ailleurs été **pratiquement divisées par deux** (1 212 k€ contre 2 280 k€).
- **Les charges de personnel** ont également **diminué d'environ un tiers** pour s'établir sur la période à 2 151 k€ (contre 3 263 k€ au 30 septembre 2024), traduisant le gel des recrutements et remplacements. Faute d'activité suffisante, un plan de licenciement ciblé de 3 postes a ainsi dû être réalisé sur la période chez Jacquier.
- **Les autres charges d'exploitation (1 783 k€ au 30 septembre 2025 contre 727 k€ au 30 septembre 2024) sont en hausse.** Cette évolution s'explique par la correction du traitement comptable du protocole d'accord avec R-GDS signé le 13 décembre 2023 (voir communiqué de presse du 14 décembre 2023). En conséquence, au 30 septembre 2025, la Société a comptabilisé la totalité de l'indemnité. Cela a entraîné la constatation d'une charge supplémentaire non récurrente de 1 216 k€.

De ce fait, **l'EBC****, désormais utilisé en lieu et place de l'EBITDA du fait du changement de normes comptables appliquées, **se dégrade à -6 406 k€ au 30/09/2025, contre -5 526 k€ au 30/09/2024.**

Le résultat d'exploitation***, qui intègre également les **dotations de l'exercice aux amortissements et provisions, pratiquement stables à 742 k€ contre 732 k€** sur la période précédente et les reprises de provisions, non significatives sur la période, s'établit à **7 135 k€, en dégradation de 1 182 k€** par rapport au 30 septembre 2024 (5 953 k€).

⁴ NB : Il a été décidé de ne pas tenir compte des impôts différés compte tenu de leur faible matérialité.

En l'absence de revenus de placement sécurisés (contrats à terme) contrairement à la période précédente, **le résultat net du semestre clos le 30/09/2025 s'établit à -7 221 k€, en dégradation par rapport au 30/09/2024 (5 815 k€)** Cette variation s'explique essentiellement par la correction du traitement comptable de l'indemnité R-GDS issue du protocole d'accord du 13 décembre 2023 et qui s'élève à 1 216 k€.

En milliers d'euros	30.09.25 (12 mois)	30.09.24 (12 mois)
Chiffre d'affaires	57	196
EBE**	-6 406	-5 526
Résultat d'exploitation***	-7 135	-5 953
Résultat net consolidé	-7 221	-5 815
En milliers d'euros	Au 30.09.25 (6 mois)	Au 31.03.25 (6 mois)
Capitaux propres	18 497	19 326
Trésorerie disponible	421	559

Depuis la clôture de l'exercice 2024-2025 au 31/03/2025, **la situation patrimoniale de Haffner Energy** a, pour sa part, évolué comme suit :

- **Les capitaux propres consolidés** s'inscrivent en légère diminution à 18 497 k€ au 30/09/2025 (contre 19 326 k€ au 31/03/2025). Cette évolution s'explique par l'effet conjugué de l'augmentation de capital finalisée en avril 2025 (+ 6 387 k€) et l'imputation de la perte enregistrée sur le semestre (-7 221 k€)
- **Les provisions pour risques et charges** demeurent pratiquement stables à 1 556 k€ contre 1 421 k€ au semestre précédent du fait de risques inchangés au 30/09/2025.
- **Les dettes de la Société évoluent comme suit :**
 - **Les dettes financières s'allègent (-12% à 3 644 k€)**, du fait des remboursements auxquels la Société a procédé,
 - **Les dettes fournisseurs diminuent de 34% pour atteindre 1 906 k€** du fait, notamment, de la baisse des achats et du remboursement d'échéances reportées en avril 2025,
 - **Les dettes sociales diminuent quant à elles de 17% à 1 428 k€.**
- **Les autres dettes (4 883 k€)** comprennent principalement les sommes dues à R-GDS dans le cadre du protocole d'accord signé le 13 décembre 2023, les jetons de présence des administrateurs, et les produits constatés d'avance.
- **Les immobilisations nettes** demeurent à un **niveau globalement inchangé (12 463 k€)**. Les principales variations au cours du semestre portent principalement sur l'activation des coûts en immobilisations incorporelles et le remboursement d'une caution-garantie (100 k€).
- **Les stocks et encours**, globalement stables, s'établissent désormais à **13 166 k€**. Ils comprennent principalement les stocks de marchandises et d'équipements pour 10 370 k€. La Société a revu à la hausse la dépréciation sur stocks (+ 232 k€) après avoir réactualisé ses risques.

IV. PRIORITES & PERSPECTIVES

Sur la seconde partie de l'année, les équipes de Haffner Energy demeureront concentrées sur trois grandes priorités stratégiques :

- **La mise en œuvre opérationnelle du H6** avant la clôture de l'exercice sur le site de Marolles très attendue par les clients pour concrétiser leurs projets ;
- **L'accélération de la conversion du pipeline de projets d'études ou d'équipements en commandes**, qui devrait permettre de remettre le Groupe sur une trajectoire d'EBE à l'équilibre, l'objectif d'EBITDA à l'équilibre au 31/03/2026 ne pouvant vraisemblablement pas être atteint comme initialement espéré du fait des retards enregistrés, tant au niveau du marché que de la Société. Il convient de noter que par le passé, Haffner Energy a beaucoup souffert de la difficulté à faire financer des projets de petite et moyenne taille compte tenu d'un manque de compétitivité des solutions "virtueuses" face aux solutions fossiles et d'une quasi-absence de soutien via des financements publics pour remédier à cette situation. Avec les performances de la version H6, cette situation appartient désormais au passé ;
- **La préservation de la trésorerie**, avec en particulier la recherche de financements complémentaires, en sus de l'emprunt obligataire lancé en novembre 2025, incluant notamment **l'adossement de la Société à un investisseur en capacité de la recapitaliser**. Pour ce faire, Haffner Energy a mandaté **Clairfield**, une des principales sociétés mondiales de conseil en Corporate Finance et M&A dans le mid-market, afin de **rechercher des investisseurs industriels pour accompagner le développement de la Société ainsi que ses projets**. Un mandat a été signé à la fin du semestre et des discussions avancées sont en cours. La création de valeur combinée pour la Société, pour ses actionnaires, et pour l'ensemble de ses parties prenantes est un objectif déterminant de l'opération envisagée.

Prochains événements

Webinaire actionnaires	Reporté en janvier 2026 (lien à venir)
Assemblée Générale Extraordinaire	29 décembre 2025 à 9h00
Résultats annuels 2025-2026	25 juin 2026 à 18h00

Des informations financières plus détaillées sur les comptes semestriels au 30/09/2025 sont disponibles sur le site www.haffner-energy.com.

A propos de Haffner Energy

Haffner Energy est une entreprise française qui fournit des solutions pour la production de carburants renouvelables compétitifs. Forte de 31 ans d'expérience dans la conversion de la biomasse en énergies renouvelables, elle a développé des technologies propriétaires innovantes de thermolyse et de gazéification de la biomasse qui permettent de produire du gaz, de l'hydrogène et du méthanol renouvelables ainsi que du Carburant d'Aviation Durable (SAF). L'entreprise contribue également à régénérer la planète, par la co-production de CO₂ biogénique et de biocarbone (ou char/biochar). Haffner Energy est cotée sur Euronext Growth (ISIN code : FR0014007ND6 – Code mnémonique : ALHAF).

Contacts

investisseurs@haffner-energy.com

communication@haffner-energy.com

Lexique

* Le **pipeline** désigne une opportunité commerciale lorsqu'au moins une des situations suivantes se produit :

- une étude préliminaire de faisabilité pour l'installation d'un équipement est, ou a été, réalisée ; ou
- une offre budgétaire, ou un plan d'affaires préliminaire du projet, ou une offre commerciale complète comprenant un cahier des charges, a été envoyée au client et Haffner Energy attend sa réponse ; ou
- une lettre d'intention est envoyée à Haffner Energy par le client ; ou
- Haffner Energy a reçu une invitation à participer et fait partie d'un processus d'appel d'offres.

** Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

L'EBE mesure la capacité d'une entreprise à dégager un surplus financier uniquement à partir de son exploitation courante, c'est à dire sans prendre en compte les produits et charges financières, les dotations aux amortissements et les opérations exceptionnelles.

*** Résultat d'exploitation

Sous total du "compte de résultat" donnant le gain (ou la perte) réalisé par l'activité courante de l'entreprise, mais en prenant en compte les dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation.

Par conséquent, le résultat d'exploitation ne tient compte :

- ni des "charges et produits financiers",
- ni des "charges et produits exceptionnels".